

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DCP_332** avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **18/11/2025**

Objet : **marché 25.093 conciliateur pour TLB**

Nature : **Arrêtés individuels**

Matière : **Commande Publique - Marchés publics**

Date de télétransmission : **18/11/2025** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **d_cision 332 march_ 25.093 conciliateur pour TLB.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20251118-DCP_332-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **18/11/2025**



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

SERVICE DE LA COMMANDE
PUBLIQUE

DFCPAJI_2025_0332

Objet : Marché n°25.093 – Service de conciliation dans le cadre d'une procédure amiable de règlement des différends dans le cadre de la DSP Tourcoing les Bains – Conclusion

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 4° ;

Vu l'arrêté DFCPAJI_AR2024_0065 du 3 juin 2024 portant délégation de signature à Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant qu'une procédure adaptée a été lancée le 19 septembre 2025 en vue de la désignation d'un conciliateur dans le cadre d'une procédure amiable de règlement des différends dans le cadre de la DSP Tourcoing les Bains ;

Considérant que la société AP CONSEIL a remis l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse définis dans la lettre de consultation ;

DECIDONS

Article 1^{er} : De conclure le marché n°25.093 avec la société AP CONSEIL pour un montant de 9 990 € HT en vue de la réalisation d'une mission de conciliation dans le cadre d'une procédure amiable de règlement des différends dans le cadre de la DSP Tourcoing les Bains.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le 18 NOV. 2025

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER



Accusé réception en Préfecture le :

18 NOV. 2025

Publié sur le site de la Ville le :

18 NOV. 2025